

Appel aux lettres d'intention n°18

Petites subventions

Investissement dans le Hotspot de la Biodiversité du Bassin Méditerranéen

Pays éligible :	Liban
Date d'ouverture :	Vendredi 12 février 2021
Date de clôture :	Vendredi 12 mars 2021 à 23h59 CET
Budget :	5 000 \$ US à 20 000 \$ US
Calendrier du projet :	Les projets démarreront au plus tôt le 1 mai 2021 et devront être terminés au 30 avril 2022.

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'[équipe de mise en œuvre régionale](#) (RIT) pour le hotspot, sollicitent des propositions sous forme de lettres d'intention (LdI) pour des petites subventions à destination d'organisations de la société civile (OSC). Les candidats sont invités à lire ce document dans son intégralité et à soumettre leurs lettres d'intention dans le cadre de cet appel.

CONTEXTE

Le [Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental du CEPF est de permettre à la société civile de s'engager dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot de la biodiversité du Bassin Méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot au monde et le plus grand des cinq régions au climat méditerranéen du monde. L'investissement du CEPF en Méditerranée a été formulé à travers un processus participatif qui a impliqué la société civile, les bailleurs et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est illustrée à travers le [Profil d'écosystème](#) (PDF - 16 Mo). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, réparties en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF.

ORGANISATIONS ÉLIGIBLES

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites décrits ci-dessous.

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour la Direction Stratégique et le pays suivant :

- **Direction Stratégique 2** : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.
- **Pays** : Liban.

Les propositions de projet doivent être fondées sur la conservation de la biodiversité en tant que composante fondamentale, et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Le cas échéant, les candidats sont encouragés à soumettre des lettres d'intention qui s'harmonisent avec les initiatives nationales ou régionales existantes. Les synergies avec d'autres organisations sont également éligibles, avec une organisation chef de file soumettant la candidature et des partenaires de projet qui ont des rôles clairs énoncés dans la lettre d'intention.

Tableau 1 : Direction Stratégique et priorités d'investissement [veuillez consulter l'Annexe 1 pour plus de conseils et d'inspiration]

Direction Stratégique	Priorités d'Investissement
2: Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.	2.1: Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce. <i>[veuillez consulter l'Annexe 1 pour plus de conseils et d'inspiration]</i>
	2.3 Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires. <i>[veuillez consulter l'Annexe 1 pour plus de conseils et d'inspiration]</i>

SITES ELIGIBLES

Les projets devront se concentrer sur des écosystèmes d'eau douce à haute valeur de biodiversité, et pour lesquels existent des menaces (même potentielles) liées à des projets d'infrastructure ou de développement. Les sites peuvent être de n'importe quel gouvernement.

COVID-19

Le COVID-19 a un impact sérieux sur les communautés rurales et le besoin de les revitaliser et de les soutenir en ce moment est encore plus grand. Le CEPF accueille favorablement les interventions du projet pour s'attaquer à ces problèmes tant qu'elles restent conformes aux critères énoncés dans ce document.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les demandes (LOI) peuvent être soumises en **français** ou en **anglais**.

Veillez télécharger le formulaire de lettre en [français](#) ou en [anglais](#).

Les candidats doivent soumettre leur lettre d'intention avant la date limite (**Vendredi 12 mars 2021 à 23h59 CET**) à: CEPF-MED-RIT@birdlife.org. Vous recevrez un accusé de réception de l'équipe de mise en œuvre confirmant que votre soumission a bien été reçue.

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité des sections ci-dessus. Tous les candidats recevront une réponse de l'équipe de mise en œuvre après la révision de leur proposition.

Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et il sera demandé aux candidats d'élaborer leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique plus détaillés. Les lettres d'intention finales approuvées recevront la subvention, avec un accord conclu entre BirdLife International, à travers l'équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot du bassin méditerranéen, et l'organisation du demandeur (le «bénéficiaire»). Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème: [Anglais](#) (PDF – 31 MB)
- Profil d'Ecosystème – Résumé technique: [Français](#) (PDF – 5 MB) ; [Anglais](#) (PDF – 4.6 MB)

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin.

Le CEPF s'est engagé à intégrer la notion de genre. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui tiennent compte des questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs documents qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre du CEPF](#)) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([Fiche d'information sur le genre](#)). Visitez la page internet « [CEPF et le genre](#) » pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient.

Aide et ressources (attention, principalement en anglais) :

- [Éligibilité et comment faire une demande](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACTS

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme pour le Moyen-Orient, Sharif Jbour à sharif.jbour@birdlife.org

Pour toute question générale sur le programme CEPF dans le Hotspot du Bassin Méditerranéen, veuillez contacter Salwa ELHALAWANI, Responsable des Petites Subventions à Salwa.Elhalawani@birdlife.org, ou rendez-vous sur le site internet www.birdlife.org/cepf-med.

ANNEXE 1 - Orientations pour les lettres d'Intention (LdI) sous la Direction Stratégique 2

Près d'un tiers des espèces en danger Critique d'Extinction trouvées dans le hotspot du bassin méditerranéen sont des animaux et des plantes d'eau douce. Le besoin d'eau douce pour l'agriculture et la consommation humaine est l'une des raisons les plus convaincantes de la gestion durable des ressources naturelles. Néanmoins, les écosystèmes d'eau douce du hotspot sont mal représentés dans les réseaux nationaux d'aires protégées, ils sont soumis à la surexploitation et à la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de surexploitation et de perturbations. Ces problèmes seront sûrement accrus avec les changements climatiques.

Le Liban est doté d'une richesse importante en ressources d'eau douce; c'est une conséquence directe de ses caractéristiques topographiques et géologiques uniques. Plusieurs rivières traversent les pentes de ses chaînes de montagnes et de ses hautes plaines. En dépit de leur importance primordiale, les écosystèmes d'eau douce ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent ; ils sont sous-valorisés et jamais traités de manière globale, ils sont également mal étudiés.

Ces écosystèmes sont soumis à des pressions intenses, notamment l'exploitation forestière sur les pentes des vallées, la défiguration par les carrières de sable et de roches, le développement, l'urbanisme, les routes, les espèces envahissantes et la pollution. Les barrages constituent une menace plus récente mais plus grave qui est apparue ces dernières années à la suite d'un plan national de stockage des eaux de surface au Liban.

Le financement du CEPF répondra au besoin d'améliorer les connaissances sur les sites importants pour la biodiversité d'eau douce, en utilisant cela comme une opportunité pour renforcer les capacités de recherche et d'action de conservation des organismes d'eau douce.

L'objectif principal de cet appel est d'améliorer et de combler les lacunes dans les connaissances sur la biodiversité des écosystèmes d'eau douce et leurs valeurs au Liban, et d'améliorer l'alignement entre les besoins de la biodiversité et le développement dans ces zones.

Cela contribuera de manière significative à améliorer la gestion des écosystèmes d'eau douce, à identifier les priorités de conservation des espèces et fournira des ressources qui sont essentielles pour guider les décisions sur la conservation et la gestion durable de la biodiversité d'eau douce.

Le CEPF attend des propositions de projets intégrant des évaluations sur les composantes suivantes :

- Comblent les lacunes dans les connaissances sur la répartition, la population et l'état des menaces de la biodiversité dans les écosystèmes d'eau douce prioritaires pour identifier les sites de conservation prioritaires ;
- Évaluation rapide des valeurs sociales et économiques des services écosystémiques d'eau douce ;
- Rassembler des données sur l'utilisation par l'homme, de plusieurs groupes d'espèces, qui sont des indicateurs fiables du fonctionnement biologique des écosystèmes d'eau douce ;

- Fournir des recommandations pour la conservation et la gestion des écosystèmes d'eau douce en danger critique ; et servir de guide pour les investissements de conservation et le développement durable ;
- Fournir des considérations sur l'impact sur la biodiversité des projets d'infrastructure touchant aux écosystèmes d'eau douce, afin d'équilibrer l'utilisation de l'eau douce pour la consommation et la santé des écosystèmes ;
- S'engager avec les décideurs dans la politique de gestion des bassins fluviaux et les processus de planification pour encourager l'alignement de la protection de la biodiversité avec l'utilisation des terres, le développement économique et les priorités de gestion durable de l'eau ;
- Communiquer les résultats de la recherche aux décideurs et au public local (en particulier les utilisateurs de l'eau, par exemple), formant la base d'un appel à l'action sur les menaces pour la qualité de l'eau et la biodiversité de l'eau douce.